DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT



Nombre de conseillers	
en exercice	: 39
Quorum	: 20
A l'ouverture de la séance	
Nombre de présents	: 28
Nombre de représentés	: 06
Mise en discussion du rappo	ort
Nombre de présents	: 28
Nombre de représentés	: 06
Nombre de votants	: 34

OBJET

Affaire nº 2024-182

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION DE RÉAMENAGEMENT DU PARVIS DU GRAND MARCHÉ

PROGRAMMES OPÉRATIONNELS EUROPEENS 2021-2027 VOLET INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTÉGRÉ URBAIN

NOTA: le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 25 novembre 2024.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 4 décembre 2024.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 3 décembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi 3 décembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents: M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, M. Armand Mouniata 2ème adjoint, Mme Jasmine Béton 3ème adjointe, Mme Karine Mounien 5ème adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint, Mme Mémouna Patel 7ème adjointe, M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint, M. Guy Pernic 10ème adjoint, Mme Catherine Gossard 11ème adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, , Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés: M. Bernard Robert 4ème adjoint par Mme Catherine Gossard, Mme Bibi-Fatima Anli 9ème adjointe par M. J. Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Mémouna Patel, M. Jean-Claude Adois par M. Guy Pernic, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

<u>Absents</u>: M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE

De Bour Le Maire empeché

Adelande

Annick LE TOULLEC



Affaire n° 2024-182

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION DE RÉAMENAGEMENT DU PARVIS DU GRAND MARCHÉ

PROGRAMMES OPÉRATIONNELS EUROPEENS 2021-2027 VOLET INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTÉGRÉ URBAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2018-128 du 4 septembre 2018 approuvant la convention cadre pluriannuelle - Action Cœur de Ville ;

Vu le dossier de demande de subvention soumis au Conseil Régional de La Réunion, autorité de gestion du programme opérationnel européen 2021-2027, volet Investissement Territorial Intégré Urbain;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses de cette opération se porte à 650 000 € HT;

Considérant le plan de financement présentant une subvention de 80 % au titre du volet Investissement Territorial Intégré Urbain du programme opérationnel FEDER;

Considérant l'intérêt que représentent ces travaux dans le cadre de la redynamisation du centre-ville:

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 20 novembre 2024;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- Article 1 : d'approuver le programme de travaux ainsi que le plan de financement prévisionnel pour ce projet de réaménagement du parvis du Grand Marché;
- Article 2 : d'autoriser le Maire de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Régional de La Réunion pour un montant global de 520 000 € HT au titre du programme opérationnel européen FEDER 2021-2027 - ITI Urbain ;
- Article 3 : de s'engager à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA;

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 11/12/2024

ID: 974-219740073-20241203-DL_2024_182-DE

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Pour Le Maire empéche
Ale Coulles

Annick LE TOULLEC



PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARVIS **DU GRAND MARCHÉ**

PROGRAMMES OPÉRATIONNELS EUROPEENS 2021-2027 VOLET INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTÉGRÉ URBAIN

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le plan de financement des travaux de réaménagement du parvis du Grand Marché de la commune de Le Port, dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) Urbain du programme opérationnel européen FEDER 2021-2027.

A travers ces travaux de réaménagement du parvis du Grand Marché, la Ville souhaite renforcer les facteurs d'attractivité et de commercialité du centre-ville. En effet, les études menées sur le centre-ville dans le cadre du programme Action Cœur de Ville recommandent notamment d'ouvrir cette place, de la végétaliser et d'y apporter de l'ombre, afin d'augmenter sa fréquentation et de renforcer le flux vers le Grand Marché.

Ainsi, les interventions s'orientent principalement sur :

- la création d'un ilot de fraicheur, en repensant la stratégie de végétalisation dans une approche durable (gestion de l'irrigation, biodiversité, essences adaptées, fontaine etc.);
- l'installation de solutions d'ombrage et d'équipements mobiles, dans le but d'accueillir des activités temporaires telles que des forains, de la restauration, des animations commerciales;
- la convivialité, qui pourra s'exprimer dans la conception des aménagements, mais également dans le choix du mobilier urbain, la mise en lumière, ou encore la mise en couleur de la place;
- l'installation de toilettes publiques.

Ces travaux ont été engagés en mai 2024 et seront livrés en début d'année 2025. Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources de financement	Montant HT	%
UE – FEDER (ITI Urbain)	520 000,00 €	80,00 %
Commune de Le Port	130 000,00 €	20,00 %
TOTAL	650 000,00 €	100 %

Aussi, considérant l'intérêt que représentent ces travaux dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel pour ce projet de réaménagement du parvis du Grand Marché;
- d'autoriser le Maire de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Régional de La Réunion pour un montant global de 520 000 € HT au titre du programme opérationnel européen FEDER 2021-2027 - ITI Urbain ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 11/12/2024

ID: 974-219740073-20241203-DL_2024_182-DE

- de s'engager à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA ;

- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 11/12/2024

ID: 974-219740073-20241203-DL_2024_182-DE

Annexe 1 : Plan de situation du parvis du Grand Marché



Annexe 2 : Principe d'aménagement







Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 11/12/2024

ID: 974-219740073-20241203-DL_2024_182-DE

PARVIS DU GRAND MARCHE

